



## Actualités

bonne conduite de l'établissement, c'est-à-dire des conditions de production des végétaux en vue de la prévention des problèmes phytosanitaires. La pression de contrôle serait modulée en fonction du type d'établissement et de l'analyse du risque réalisée par les autorités phytosanitaires, c'est-à-dire notamment en fonction de la formalisation par l'entreprise d'un plan de maîtrise phytosanitaire. Ce système d'agrément favoriserait une plus grande efficacité des contrôles officiels et permettrait d'atteindre un meilleur niveau global de qualité phytosanitaire grâce à une responsabilisation accrue des professionnels.

Du fait de la charge conséquente prévisible pour certains petits établissements (secteur ornemental notamment), le choix pourrait être laissé aux opérateurs de ne pas rentrer dans ce système d'agrément, auquel cas ils feraient l'objet de contrôles officiels renforcés. Dans tous les cas néanmoins, toutes les entreprises, qu'elles soient autorisées ou non à auto-éditer des PPE, devraient respecter des obligations générales de maîtrise interne des risques phytosanitaires à définir au niveau communautaire et qui devraient aller au-delà de la simple obligation de traçabilité des produits végétaux.

Telles sont les voies d'amélioration que porte l'ONPV française dans les discussions sur la nouvelle réglementation européenne, dont la proposition officielle de texte par la Commission européenne est attendue pour 2013.

### Le Réseau français pour la santé végétale (RFSV): un nouvel outil au service de la santé des végétaux

Jean-Charles Bocquet (jcbocquet@uipp.net)

Directeur général, Union des industries de la protection des plantes (UIPP), Boulogne-billancourt, France

Les États généraux du sanitaire organisés en 2010 par le ministre de l'agriculture ont démontré l'importance stratégique de la maîtrise de la santé des cultures et des forêts pour concilier les enjeux économiques et environnementaux de notre agriculture. Ainsi, la Direction générale de l'alimentation (DGAI) a confié à l'Acta (Réseau des instituts techniques), l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), l'Inra (Institut national de recherche agronomique) et l'UIPP (Union des industries de la protection des plantes) composant, ensemble, le secrétariat, le lancement du nouveau Réseau français pour la santé végétale (RFSV). Ce réseau réuni pour la 1<sup>re</sup> fois en octobre 2011 à l'initiative de l'Anses a depuis pris son essor et rassemble une centaine de membres. Le rôle de ce réseau est de permettre l'amélioration des connaissances en santé des végétaux.

Dans cet objectif, le RFSV a pour mission de favoriser les partenariats de recherche entre les acteurs du public et du privé, tout au long de la chaîne, du terrain au laboratoire d'analyse et cherche prioritairement à renforcer les capacités diagnostiques, sans écarter les méthodes de contrôle des bio-agresseurs.

Sur cette base, le réseau a identifié des objectifs prioritaires et **dix groupes de travail** sont engagés sur des thématiques variées :

- meilleure lisibilité de l'offre en matière d'analyses, de compétences et de recherche ; des annuaires seront constitués et confrontés aux besoins. Un dispositif pour le développement des compétences est aussi envisagé ;
- recensement des besoins en nouvelles méthodes d'analyses de laboratoires et méthodes de lutte relatives aux organismes nuisibles ; des outils novateurs et des initiatives seront proposés et expérimentés. Il conviendra d'établir également des canaux de transfert de méthodes des laboratoires de la recherche publique et privée vers les laboratoires de routine ;
- amélioration des connaissances en matière d'évolution des bio-agresseurs, de leur caractérisation, ainsi qu'en matière de résistance et tolérance des végétaux à ceux-ci. Elles seront développées également en épidémiologie en s'appuyant sur les données issues des laboratoires et du terrain.

Pour toute information : [www.rfsv.fr](http://www.rfsv.fr)